

# LA FIBRE OPTIQUE

## A VEILLEINS



### Définition

La [fibre optique](#) désigne une technique et une technologie pour transmettre de l'information sur les réseaux informatiques. Autrefois réservée aux liaisons inter-entreprises, la fibre optique se généralise comme moyen d'accès à Internet car elle permet des téléchargements en très haut débit (jusqu'à 100 Mbits/s contre 22 Mbits/s pour l'ADSL 2+).

La fibre optique désigne un câble qui contient un fil en verre ou en plastique capable de conduire la lumière. C'est cette lumière qui va être transportée dans le réseau et interprétée à sa réception. La fibre optique possède aussi l'avantage d'être naturellement insensible aux perturbations électriques extérieures. On peut ainsi établir une liaison en fibre optique sur des milliers de kilomètres.

Comme il s'agit aujourd'hui de la méthode la plus efficace pour transmettre rapidement des données d'un point à l'autre, la fibre optique a d'abord été utilisée dans les réseaux des opérateurs en télécommunications. Invisible aux yeux des utilisateurs, elle sert pourtant à transmettre les données d'un pays à l'autre, ou d'une région à l'autre.

Le Syndicat Mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » nous a informés au mois de mai que notre commune a été sélectionnée pour recevoir la fibre optique.

Les investissements de montée en débit sur le réseau téléphonique (MED) réalisés sur la commune, engagés en 2015 et 2016, avec le soutien de notre Communauté de Communes, permettront sur les 72 lignes de ce sous-répartiteur desservant Veilleins :

- A 39 habitations situées à moins d'un km du sous-répartiteur de bénéficier de l'internet « très haut débit » (supérieur à 30 mégabits par seconde)
- A 33 habitations situées entre 1 et 3 km du sous-répartiteur de bénéficier de l'internet « haut débit de qualité » (entre 10 et 30 mégabits par seconde).

# Passage à la TNT HD : un risque d'écran noir pour 5% des foyers



## Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Etes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

- **Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?**

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :



- Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



- Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr).



- **Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD**

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

- **Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur**

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

POURQUOI PASSER  
À LA TNT HD ?

